



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nantes, le 29 juin 2026

Le recteur de la région académique Pays de la Loire,
Recteur de l'académie de Nantes
Chancelier des universités

- **VU** le code général de la fonction publique ;
- **VU** le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;
- **VU** le décret n°2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

ARRETE

Article 1 – Les assistants de service social des administrations de l'Etat classe normale dont les noms suivent sont promus au grade d'Assistant principal de service social au 1^{er} septembre 2026 par tableau d'avancement :

NOM PRENOM	AFFECTATION
Madame CHATELLIER Magali	DSDEN de la Sarthe
Monsieur COSSAIS Yannick	DSDEN de la Vendée
Madame HIVERT Juliette	DSDEN de Loire-Atlantique
Madame JALLET Claire	DSDEN du Maine-et-Loire
Madame LANOIX Jacqueline	DSDEN de la Vendée
Madame LOMBARDI Solène	Université de Nantes
Madame MOCHET Virginie	DSDEN du Maine-et-Loire
Monsieur PAGEOT Olivier	DSDEN de Loire-Atlantique
Madame SALIN Aurélia	DSDEN de la Mayenne
Madame VIZET Marie-Pierre	COLLEGE Stendhal Nantes

Nombre total d'agents : 10

Article 2 – Le Secrétaire Général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de la région académique
et de l'académie de Nantes

Philippe DIAZ